



MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE—OF Montreal

Paraît le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions

Payables d'avance
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit :

"La Gazette Municipale"

Bureau de Poste: 299 ou 42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit :

"La Gazette Municipale"

Hôtel de Ville, — Montréal.

All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows :

"The Municipal Gazette"

Post Office Box: 299 or 42 Jacques-Cartier Square, Montreal.

All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows :

"The Municipal Gazette"

City Hall, — Montreal.

TELEPHONE MAIN 4240



AVIS

Aux Contribuables

J'ai reçu instruction du Bureau des Commissaires de voir à ce que tous les arrérages de taxes en souffrance soient immédiatement payés, et j'aime à croire que le présent avis obviara à la nécessité de prendre des procédures judiciaires.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité.
Hôtel de Ville,
Montréal, le 8 Août 1910.



NOTICE

To Ratepayers

I am directed by the Commissioners to press for the immediate settlement of all outstanding arrears, and trust this notice will obviate the necessity of taking legal proceedings.

W. ROBB,
City Treasurer.

City Treasurer's Office,
City Hall,
Montreal, 8th August, 1910.



CITÉ DE MONTRÉAL

Soumissions pour tuyaux en acier, travaux de draguage et construction en béton pour nouvelle prise d'eau, pour l'Aqueduc de Montréal.

Des soumissions cachetées, adressées au Bureau des Commissaires de la Cité, à l'Hôtel de Ville de Montréal, seront reçues jusqu'à MIDI, LE MERCREDI QUATORZIEME JOUR DE SEPTEMBRE 1910, pour les travaux à faire pour la construction de nouvelles prises d'eau, au large de l'entrée de l'Aqueduc, dans le fleuve Saint-Laurent.

L'ouvrage comprend la fourniture et la pose dans le lit du fleuve d'environ 3,200 pieds linéaires de conduites en acier de 6 pieds de diamètre, la construction de caisson de prise d'eau en béton, à 1,200 pieds du rivage, ainsi que les accessoires et tout le draguage et creusage que nécessitera l'exécution de ces travaux; le tout conformément aux plans, devis descriptifs et cahier de charge que l'on pourra examiner, ou obtenir au bureau du Surintendant de l'Aqueduc, Hôtel de Ville, Montréal.

Les soumissions doivent être faites sur une formule et mises sous les enveloppes obtenues au bureau dudit Surintendant, et adressées aux Commissaires de la Cité, et portant en outre la mention: "Soumissions pour Prise d'Eau". Chaque soumission cachetée sera accompagnée dans la même enveloppe d'un chèque certifié au montant de dix mille (\$10,000) dollars, payable au Trésorier de la Cité, et tiré sur une banque Canadienne incorporée.

Les soumissions seront ouvertes par les membres du Bureau des Commissaires, en présence des intéressés, à une assemblée régulière, dans la salle de leurs réunions, à midi, mercredi, le 14 septembre 1910.



CITY OF MONTREAL

Proposals for Steel Pipe, Dredging Work and Construction of Concrete Pier, in Connection with new intake, for Montreal Water Works.

Sealed proposals addressed to the Board of Commissioners of the City, at the City Hall, Montreal, will be received up to NOON, ON WEDNESDAY, THE FOURTEENTH DAY OF SEPTEMBER 1910, for the work to be done in the construction of new intakes in the River St-Lawrence, at the entrance of the Aqueduct.

The works consist in the furnishing and laying in the bed of the river, of about 3,200 feet of steel pipe, 6 feet in diameter; the construction of a concrete intake pier 1,200 feet from shore, as well as other accessories, and all the dredging and excavating required in the execution of these works; all according to specifications, plans and profiles, which may be examined, or obtained, at the office of the Superintendent of Water Works, City Hall, Montreal.

The proposals must be made on forms of tender obtained at the office of the Superintendent, and addressed to the Board of Commissioners, and endorsed: "Proposals for intake". The sealed proposals must also contain enclosed in the same envelope, an accepted check for ten thousand (\$10,000) dollars, payable to the City Treasurer and drawn on an incorporated bank of the Dominion of Canada.

The proposals will be opened in the presence of the interested parties, by the Board of Commissioners, at a regular meeting, held in their ordinary meeting room, at noon, on the 14th September 1910.